

Le temps que vous lisiez ce document, les Huissiers de Justice auront recouvré des milliers d'euros

► Pourquoi agir ?

Les impayés représentent des sommes très importantes, qui depuis quelques années, sont en constante augmentation. Ils vulnérabilisent l'entreprise en diminuant sa trésorerie, cause parfois de difficultés financières présentant un risque vital.

Sachez que l'impayé se prescrit : si vous ne réagissez pas dans de brefs délais, votre créance s'éteint.

Ne subissez plus ! **Agissez !**

Grâce aux Huissiers de Justice, l'impayé n'est plus une fatalité ! Confiez-leur le recouvrement de vos créances.

► Pourquoi confier ses impayés à l'Huissier de Justice ?

- **Officier Public et Ministériel, l'Huissier de Justice occupe une place dans l'ordre judiciaire français : Il est le seul habilité à signifier et exécuter les décisions rendues par les Cours et Tribunaux.**
- **Juriste spécialiste du recouvrement, il est habilité à mettre en œuvre les procédures légales qui vous permettront de percevoir, en sus de votre créance, des intérêts de retard.**
- **À votre écoute, l'Huissier de Justice vous informera de l'opportunité de son action et des chances de recouvrement.**
- **Pragmatique, l'Huissier de Justice vous prodiguera les conseils adaptés pour mettre en place une action efficace et rapide.**

► Comment l'Huissier de Justice peut-il intervenir ?

L'Huissier de Justice intervient quel que soit le document à l'origine de l'impayé (factures, chèques, lettres de change, reconnaissances de dettes...)

Dans une action amiable, avant recours à toute procédure

Si vous le souhaitez, l'Huissier de Justice peut tenir le rôle de conciliateur, en établissant par exemple un plan de remboursement accepté d'un commun accord, en favorisant une transaction, etc.

Il vous économise ainsi frais et délais d'un procès.

Dans une action conservatoire

L'Huissier de Justice peut prendre les garanties nécessaires (hypothèques, nantissements, saisies à titre conservatoire). Ces mesures déclenchent très souvent une médiation entraînant le paiement.

Dans une action judiciaire

L'Huissier de Justice met en œuvre les procédures légales afin de contraindre votre client défaillant :

- Injonction de payer : une procédure rapide.
- Recouvrement d'un chèque impayé : l'Huissier de Justice est le seul à délivrer un titre exécutoire qui permet l'engagement des poursuites.
- Clause de réserve de propriété : le matériel que vous avez livré demeure impayé, l'Huissier de Justice met en œuvre une procédure rapide et efficace pour récupérer ledit matériel.

L'Huissier de Justice procède à l'exécution de tous titres exécutoires (décisions de justice, actes notariés...).

L'Huissier de Justice votre partenaire de confiance pour le recouvrement efficace de vos impayés